

## La situation réelle de l'enseignement des langues à l'école élémentaire : Il y a loin entre les textes officiels et la réalité

(Pierre Dieumegard, 26 août 2015)

En principe, l'enseignement effectué dans les écoles doit refléter les instructions officielles publiées par le Ministère de l'Education Nationale. Ces instructions sont disponibles sur Internet, en particulier sur <http://eduscol.education.fr/cid45718/enseigner-les-langues-ecole.html>

Il y est question des « langues » en général et au pluriel. Dans chaque académie doit exister une « commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères » qui doit veiller à la diversité de l'offre de langues et à la cohérence et la continuité des parcours de langues entre l'école et le collège. En principe, « *Chaque année, elle établit un bilan de l'enseignement des langues et propose le cas échéant des aménagements de la carte académique des langues* »

Par contre, il est plus difficile de trouver des informations sur la situation réelle, et savoir quelles sont les langues réellement enseignées dans le système éducatif français. Le Ministère de l'Education Nationale publie des statistiques, par exemple dans [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/67/6/depp\\_rers\\_2015\\_454676.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/67/6/depp_rers_2015_454676.pdf)

Certaines commissions académiques ont fait des rapports et les ont mis sur Internet, mais ce ne semble pas être une pratique générale : même s'il est possible que ces commissions académiques existent et se réunissent, elles ne semblent pas faire de rapport de leur activité. On peut quand même trouver des rapports assez récents :

- pour 2013 dans l'académie d'Orléans-Tours : [http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user\\_upload/acad/dos3/publications/Commission\\_acad\\_%C3%A9mique\\_des\\_langues\\_vivantes\\_juin\\_2013.pdf](http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/acad/dos3/publications/Commission_acad_%C3%A9mique_des_langues_vivantes_juin_2013.pdf)
- pour 2012 dans l'académie de Paris, même si ce rapport n'est pas sur le site officiel de l'académie, mais sur un site d'association de parents d'élèves : [http://fcpe75.org/site/public/pdf/12Etat-des-langues-vivantes\\_Nov.pdf](http://fcpe75.org/site/public/pdf/12Etat-des-langues-vivantes_Nov.pdf)

### Table des matières

1 - Officiellement, les langues « proposées » à l'école élémentaire sont nombreuses.....	2
2 - Dans la réalité, la diversité des langues à l'école élémentaire diminue.....	2
3 - La prééminence de l'anglais est renforcée par l'articulation des enseignements entre école élémentaire et collège.....	5
4 - Déjà, en 2005, le rapport Grin montrait cette tendance à l'uniformisation de l'enseignement des langues.....	6

## 1 - Officiellement, les langues « proposées » à l'école élémentaire sont nombreuses

Les programmes officiels concernent 8 langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe.

Les textes officiels indiquent : « *L'école diversifie les langues qu'elle propose, pour préserver la richesse linguistique et culturelle de l'Europe et du monde.* »

Dans chaque académie, une commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères veille à :

« *la diversité de l'offre de langues ;*

*la cohérence et la continuité des parcours de langues entre l'école et le collège ;*

*l'information des établissements, des parents et des élèves sur l'offre linguistique.*

*Chaque année, elle établit un bilan de l'enseignement des langues et propose le cas échéant des aménagements de la carte académique des langues.* »

Tel qu'est ce texte, on peut imaginer que la diversité des langues enseignées à l'école élémentaire doit augmenter.

## 2 - Dans la réalité, la diversité des langues à l'école élémentaire diminue

Au niveau national, depuis une quinzaine d'années, la prédominance de l'anglais se renforce.

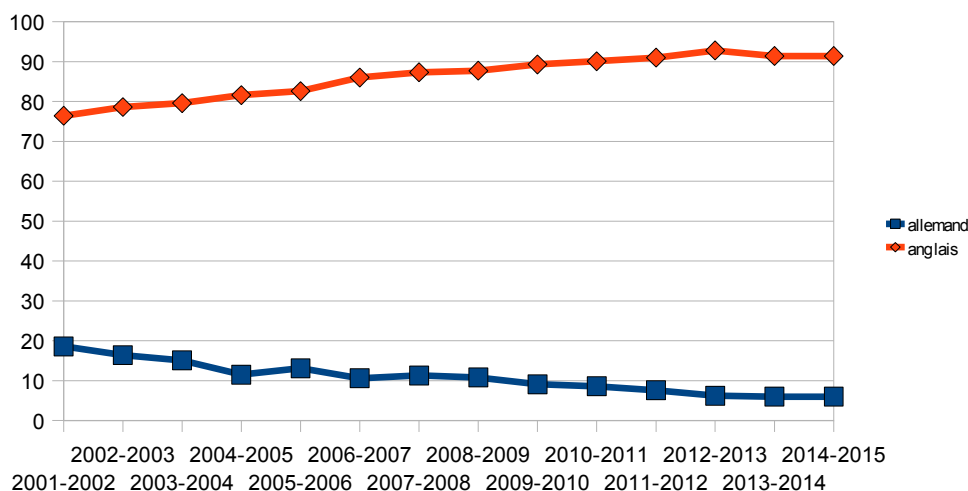


Illustration 1: Enseignement de l'anglais et de l'allemand à l'école élémentaire (France entière)

On voit donc qu'au niveau national, plus de 90% des élèves reçoivent un enseignement d'anglais. L'enseignement de l'allemand a fortement diminué, jusque vers 6% des élèves.

Europe-Démocratie-Espéranto (France) :

<http://e-d-e.fr/> ; courriel : [presse@e-d-e.org](mailto:presse@e-d-e.org)  
98 rue Michel-Ange, 75016 Paris

Eŭropo-Demokratio-Esperanto :

<http://www.e-d-e.org/>

Les autres langues sont très minoritaires. L'arabe est absent des statistiques pour les dernières années.

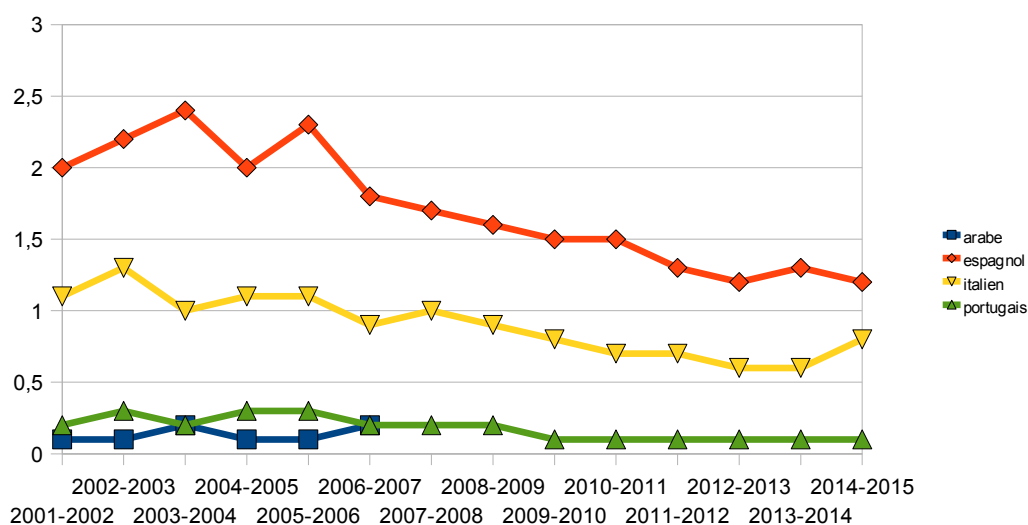


Illustration 2: Pourcentage d'élèves d'école élémentaire recevant un enseignement d'arabe, espagnol, italien ou portugais

Dans l'académie de Paris, les élèves recevant un enseignement d'allemand ne sont que 4% ; dans l'académie d'Orléans-Tours, c'est du même ordre (le document ne montre qu'un graphique, dont on ne peut pas tirer de valeur numérique précise) ; dans l'académie de Grenoble, c'est 1,8% (alors que l'italien monte à 5%, en lien avec la proximité géographique de l'Italie). On peut donc penser que le maintien à 6% d'élèves recevant un enseignement d'allemand provient d'une plus grande proportion dans les départements du Nord-Est, en lien avec la proximité géographique de l'Allemagne et de la Suisse.

## 1<sup>er</sup> degré

### Les langues étudiées en primaire

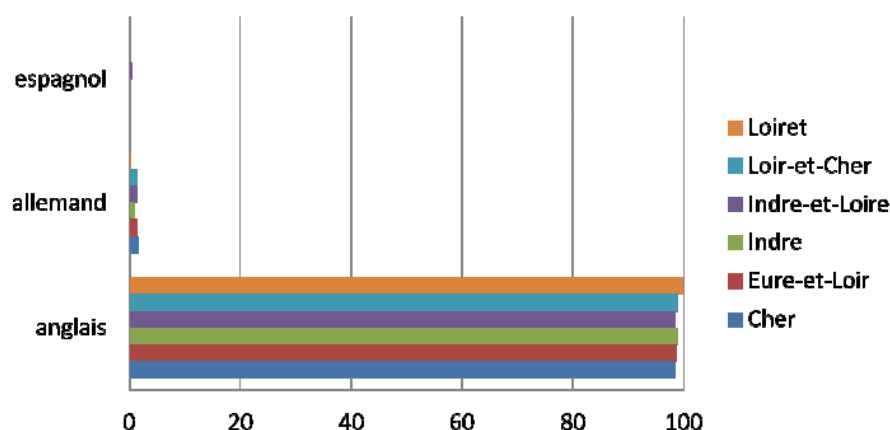


Illustration 3: Langues étudiées en primaire pour l'académie d'Orléans-Tours (2013)

### 3 - La prééminence de l'anglais est renforcée par l'articulation des enseignements entre école élémentaire et collège

Le rôle officiel des responsables, et en particulier de la Commission académique, est de veiller à « la cohérence et la continuité des parcours de langues entre l'école et le collège ».

Dans le département de la Haute-Saône (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article329>), il est indiqué :

*« En Haute-Saône, l'anglais est proposé dans toutes les écoles.*

*La possibilité de débiter en allemand est donnée dans certaines écoles en fonction des critères suivants :*

- présence d'un collège qui offre allemand L.V. 1 en sixième
- présence de 6e et 5e bi-langues
- disponibilité d'un professeur ou d'un intervenant spécialiste de la langue
- effectif d'élèves suffisant pour constituer un groupe d'apprentissage. »

On peut imaginer que les mécanismes sont les mêmes dans les autres départements.

Le fait que l'anglais soit obligatoirement enseigné dans toutes les écoles fait que seules les grosses écoles, donc de villes importantes, peuvent éventuellement avoir un enseignement d'une autre langue.

De plus, pour qu'un enseignement d'une autre langue soit possible en école élémentaire, il faut qu'elle soit dans la zone géographique d'un collège qui offre cette autre langue en LV1 en sixième. Dans la pratique, beaucoup de collèges n'ont que l'anglais comme LV1, ce qui interdit l'existence de l'enseignement d'une autre langue dans les écoles élémentaires de leur bassin de recrutement.

La nécessité d'un effectif d'élèves suffisant pour constituer un groupe d'apprentissage ne poserait pas de problème si la langue était officiellement obligatoire. Si une classe est constituée de 20 élèves pour les enseignements de français, de mathématiques ou de géographie, elle constitue bien un effectif suffisant pour un groupe d'apprentissage en langues. On peut donc penser que ce critère d'effectif joue en défaveur des langues les moins répandues. Si, dans une école, quelques parents souhaitent un enseignement d'une langue moins répandue, ils sont minoritaires par rapport à la langue dominante, et ne peuvent pas imposer que cette langue soit enseignée au reste de la classe. Dans ce cas, c'est la langue dominante, l'anglais, qui est imposée à l'ensemble.

Dans l'académie de Toulouse (<http://31.fo-snfoc.fr/spip.php?article291>) :

*« Dans une circulaire envoyée au chef d'établissements la rectrice constate beaucoup de familles ne souhaitent pas que "leurs enfants attendent la 5e pour commencer l'anglais en LV2".*

*Ainsi, les élèves qui faisaient de l'espagnol en primaire, choisissent "majoritairement" de changer la langue d'apprentissage à l'entrée en 6e. Cela a pour conséquences :*

- une rupture pédagogique avec l'enseignement de la langue vivante jusqu'alors prodigué,

**Europe-Démocratie-Espéranto (France) :**

<http://e-d-e.fr/> ; courriel : [presse@e-d-e.org](mailto:presse@e-d-e.org)  
98 rue Michel-Ange, 75016 Paris

**Eŭropo-Demokratio-Esperanto :**

<http://www.e-d-e.org/>

- une hétérogénéité de niveau trop grande en 6e et qui mettraient en difficulté les élèves. »

Donc, pour des parents d'élèves, il est dangereux de demander l'enseignement d'une langue « rare » telle que l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le portugais. Pour les responsables de l'Education Nationale, qui ont pour mission la réussite scolaire des élèves, il ne faut pas développer l'enseignement de ces langues, qui pose trop de problèmes dans la suite de la scolarité.

Un rapport du Sénat de 2003 (<http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-0630.html>) indiquait déjà que « *Les inquiétudes que formulait la mission d'information en 1995 à l'égard des risques d'effets pervers de la politique d'apprentissage précoce des langues vivantes, à savoir le prolongement et la consolidation du « tunnel du tout anglais », se sont vues confirmées, en dépit des harangues du ministère précédent à faire de la diversification le pendant de la généralisation des langues à l'école.* »

Ce « tunnel du tout anglais » se retrouve dans les niveaux supérieurs d'enseignement.

A partir du concours 2015, les concours des grandes écoles recrutant sur les classes préparatoires BCPST n'ont que l'anglais comme LV1 obligatoire : il est donc dangereux pour des élèves de lycée de prendre une LV1 autre que l'anglais, car cela risque de les pénaliser pour la suite de leurs études.

#### **4 - Déjà, en 2005, le rapport Grin montrait cette tendance à l'uniformisation de l'enseignement des langues**

En septembre 2004, le Ministre de l'Education Nationale a demandé au Haut Conseil à l'évaluation de l'école de « *formuler un avis sur l'enseignement des langues étrangères et plus particulièrement sur le statut spécifique de l'anglais comme première langue vivante étrangère* ».

Ce rapport a été réalisé en 2005 par François Grin, économiste, professeur à l'université de Genève ; il est disponible sur le site de la Documentation Française (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000678.pdf>), et une présentation abrégée est disponible sur Wikipedia ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport\\_Grin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Grin)).

Il montre que le plurilinguisme est une situation instable, car toute langue dominante a tendance à accroître sa domination. Pour les locuteurs de la langue dominante, apprendre une langue minoritaire demande des efforts (du temps, de la dépense...) sans donner de bénéfice important. Pour les locuteurs d'une langue minoritaire, apprendre une autre langue minoritaire demande des efforts sans donner non plus de bénéfice important, alors qu'apprendre la langue dominante, bien que demandant des efforts, apporte des bénéfices importants. Par conséquent, une société tend spontanément vers le monolinguisme, d'autant plus nettement que la langue dominante est majoritaire.

Si au niveau d'une institution initialement plurilingue (Suisse, Union européenne...) on souhaite maintenir ou développer ce plurilinguisme, il faut une action vigoureuse du gouvernement pour contrer cette évolution spontanée vers le monolinguisme.

Il ne faut donc pas s'étonner de cette évolution vers l'exclusivité de l'anglais dans l'enseignement élémentaire français, malgré les textes officiels et les discours des ministres.

Le rapport Grin montre aussi que cette évolution naturelle n'est pas la plus favorable à la collectivité. Les dépenses occasionnées par l'enseignement des langues étrangères sont très coûteuses, et estimées à 8,2 milliards d'euros par an en 2005 pour la France.. Cela correspond à 132 euros par personne, soit environ à 760 euros par personne scolarisée et par an (en supposant une durée de scolarité de 14 ans et une espérance de vie de 80 ans).

Cette situation du « tout à l'anglais » aboutit aussi à des gains importants pour les pays ayant la langue hégémonique, à cause des séjours linguistiques, mais aussi par l'avantage dans les négociations, et par le temps d'étude libéré pour d'autres disciplines.

Le rapport Grin étudie aussi deux autres scénarios. Le scénario de développement du plurilinguisme est à peu près aussi coûteux pour la collectivité, mais n'avantage pas un pays particulier. Le scénario de l'utilisation d'une langue construite commune telle que l'espéranto est le moins coûteux, car l'apprentissage de l'espéranto est beaucoup plus rapide que celui d'une langue traditionnelle, et le plus équitable, car il n'avantage pas les locuteurs d'une langue nationale.

François Grin indique que le scénario « espéranto » n'aurait d'intérêt que si un nombre important de pays l'utilisait, et qu'il serait dangereux de l'utiliser dans un seul pays, car cela couperait le pays des relations nécessaires avec son voisinage. Il préconise à court terme le plurilinguisme, à condition que la puissance publique le soutienne efficacement, car il n'est pas stable spontanément.

Le Haut Conseil à l'évaluation de l'école a écarté le scénario « espéranto » bien que « *Du point de vue économique, pour notre pays, comme pour tout pays non anglophone de l'Europe, ce dernier scénario serait incontestablement le meilleur* ».

Il n'a pas proposé l'adoption du scénario « tout anglais », par souci de maintenir l'importance de la langue française : « *que la France continue à ne donner ni caractère obligatoire, ni primauté à l'enseignement de l'anglais, ce qui n'aurait de toute façon guère de conséquences pratiques puisque la plupart des élèves l'apprennent déjà, mais ce qui aurait des conséquences politiques particulièrement importantes puisque notre pays cautionnerait et renforcerait ainsi l'hégémonie linguistique vers laquelle tend l'Europe* ».

Il a donc proposé : « *que dans la logique de cette position, [la France] promeuve l'enseignement d'au moins deux langues vivantes étrangères pour tous les élèves, en modulant l'offre compte-tenu, notamment, des voisinages régionaux et en assurant la continuité de cet enseignement tout au long de la scolarité* ».

**Mais comme l'indique le rapport Grin, vouloir maintenir deux ou plusieurs langues sans donner les moyens de soutenir les langues les plus faibles aboutit à laisser évoluer spontanément le plurilinguisme vers le monolinguisme de l'anglais. Le résultat de cette évolution spontanée est visible actuellement dans l'enseignement à l'école élémentaire.**

Le Ministère de l'Education Nationale prévoit la réalisation de « **carte académique des langues vivantes** », pour « **impulser une politique linguistique cohérente et diversifiée** » (<http://www.education.gouv.fr/cid92132/les-nouvelles-cartes-academiques-des-langues-vivantes.html>) à partir de décembre 2015. Il faut espérer que cette politique sera vraiment plus cohérente et peut-être plus diversifiée que les politiques menées depuis plusieurs dizaines d'années.